



Marseille, le 27 septembre 2022

Logement squatté à l'Estaque, la préfecture des Bouches-du-Rhône vient d'être saisie d'une demande de concours de la force publique

Le dossier est suivi de très près par la préfecture.

L'ordonnance d'expulsion prononcée par l'autorité judiciaire, fin avril 2022, a accordée un délai de quatre mois au locataire pour quitter les lieux.

Une demande de concours de la force publique en bonne et due forme devait ensuite être nécessairement présentée par les propriétaires au préfet par l'intermédiaire d'un huissier de justice. Cela a été fait ce lundi 26 septembre.

La réquisition est donc instruite par les services compétents de la préfecture aux fins de pouvoir accorder un concours de la force publique en vue d'une expulsion dès que possible.

Dans ce dossier, il est tenu compte de la situation des propriétaires qui attendent de retrouver leur logement pour y habiter et de celle du locataire qui est une personne en situation de handicap avec un enfant à qui il est prévu de pouvoir proposer une solution d'hébergement.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

